

Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation



PROGRAMME DE TRAVAIL 2022-2023

Table des matières

Contexte du programme de travail	3
1. Investissement de qualité dans l'éducation et la formation	6
2. Dialogue social et renforcement des capacités	7
3. Attrait de la profession enseignante	8
4. Numérisation et innovation au sein de l'éducation	9
5. Santé et la sécurité au travail	11
6. Éducation à la durabilité environnementale	12
7. Inclusion, égalité et citoyenneté démocratique au sein de l'éducation et de la formation	13
8. Qualité et inclusivité de l'EFP et des stages d'apprentissage	14
9. Enseignement supérieur et recherche	15
Annexe 1	16

Contexte du programme de travail

Au cours de ces 12 dernières années, le Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE) s'est progressivement développé en une structure de dialogue social efficace et efficiente, reflétant la détermination du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE), ainsi que l'engagement de leurs membres, à atteindre des résultats probants et utiles non seulement au niveau européen mais aussi aux niveaux national, régional et local, en s'appuyant sur des objectifs précis, la confiance mutuelle, le respect et la coopération.

Dès la création du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, les partenaires sociaux européens de l'éducation se sont attelés à améliorer la qualité de l'enseignement en Europe en mettant l'accent sur la modernisation de ce secteur, ainsi que sur ses instances dirigeantes, ses effectifs et ses environnements de travail. Nous sommes résolument engagés à poursuivre notre travail dans ce domaine en renforçant l'attrait de la profession enseignante, en soutenant le développement professionnel continu, le travail en équipe et la motivation, en revendiquant des conditions de travail décentes, en encourageant la diversité des perspectives de carrière et la mobilité du personnel de l'éducation et en soutenant une approche innovante de l'enseignement et de l'apprentissage. D'autre part, nous aspirons à promouvoir l'égalité des genres au sein de l'éducation, à garantir la sécurité et la santé sur les lieux de travail et à créer des environnements professionnels inclusifs propices à l'épanouissement du personnel de l'éducation et à la réussite des élèves. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de prévoir des investissements substantiels et efficaces permettant de développer des systèmes éducatifs de qualité, équitables et durables.

Instaurer un dialogue social performant entre les partenaires sociaux de l'éducation, basé sur la bonne foi et la confiance mutuelle, est essentiel si l'on souhaite apporter des améliorations durables dans ce secteur. L'adoption et la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux¹ visent clairement à promouvoir le dialogue social et la négociation collective, à développer la capacité des syndicats et des organisations patronales aux niveaux européen et national, et à assurer la participation active des partenaires sociaux de l'éducation au développement, au suivi et à l'évaluation des politiques et des réformes éducatives. En tant que partenaires sociaux européens de l'éducation, nous nous engageons à multiplier nos initiatives pour renforcer la capacité et le potentiel de notre dialogue social et à établir des liens entre les dialogues menés aux niveaux local, régional et européen. Nous souhaitons également étudier la façon dont le dialogue social peut contribuer à proposer conjointement de nouvelles orientations politiques et à participer pleinement aux mécanismes européens de gouvernance économique et sociale - le Semestre européen et la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) - afin que les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les responsables d'établissement scolaire, les universitaires, les équipes de recherche et les autorités éducatives puissent défendre leurs points de vue dans l'arène politique sur un pied d'égalité. Par ailleurs, le DSSEE envisage de contribuer activement à la prochaine stratégie pour l'éducation et la formation, qui sera déployée dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'Espace européen de l'éducation 2030, et de poursuivre activement sa participation aux futurs groupes de la Commission européenne en charge des politiques pour l'éducation et la formation, organisés dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination.

1 https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights_fr

Afin que nos ambitions puissent devenir une réalité, il est indispensable de développer une éducation publique inclusive de qualité, centrée sur l'élève et tournée vers l'avenir. Dès aujourd'hui, et dans les années à venir, les transitions écologique et numérique auront des conséquences sur tous les acteurs du secteur de l'éducation et sur notre conception de la gestion de l'enseignement et de l'apprentissage, mais aussi sur nos méthodes de travail en tant que syndicats et employeurs. Pour pouvoir répondre aux exigences du marché du travail au 21^e siècle et promouvoir un dialogue social pertinent et efficace, nous devons nous adapter aux changements en continuant à défendre nos valeurs les plus importantes à nos yeux.

En réalité, l'adoption de ce programme de travail intervient à un moment où l'Europe se relève progressivement de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences à la fois sur le secteur de l'éducation, les personnels et les élèves. La numérisation de l'éducation, accélérée par la pandémie, amène son lot d'opportunités et de défis. Les fermetures successives des établissements scolaires en Europe et l'accentuation de la fracture numérique ont révélé l'importance d'assurer le bon fonctionnement de la collaboration aux différents niveaux entre le personnel de l'éducation et les autorités, afin de pouvoir reconstruire des sociétés plus équitables, plus justes et plus durables. Dans le contexte du Semestre européen et de la Facilité pour la reprise et la résilience, il importe de prévoir un financement suffisant pour soutenir la reprise, au lieu d'affaiblir les services publics et l'économie, et de mettre à profit les enseignements qui ont pu être tirés durant la pandémie. Il importe d'investir en priorité dans les enseignant-e-s et les éducateur-ric-e-s durement touché-e-s par la pandémie et dont la contribution s'est révélée essentielle pour la reprise au sein de l'éducation. Il n'est pas question pour les enseignant-e-s de sortir de cette crise en ayant à supporter un fardeau d'injustices plus lourd encore que celui enduré avant et pendant la pandémie.

En tant que partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, nous devons repenser l'éducation comme faisant partie de la solution aux problèmes soulevés par l'urgence climatique, afin de soutenir la transition écologique et nous adapter aux changements sociétaux. Le CSEE et la FEEE devront continuer à collaborer pour instaurer une éducation de haute qualité pour tous les individus en Europe, qui puisse contribuer à une croissance économique durable, à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des inégalités. Pour le CSEE et la FEEE, l'éducation est un agent du changement ainsi qu'un puissant outil pour inspirer et impliquer les élèves et les individus en général et leur offrir les moyens de repenser nos modèles de développement et de devenir des citoyen-ne-s actif-ive-s au sein de nos sociétés. Nous sommes déterminés à relever conjointement ces défis, demeurant fermement convaincus que l'éducation est avant tout un droit humain et un bien public, et nous étudierons les possibilités de mener des actions conjointes, en vue de protéger et garantir le droit à l'éducation de qualité pour tous les individus.

En nous appuyant sur les objectifs que nous avons atteints au cours de ces 12 dernières années, nous souhaitons proposer un programme de travail conjoint, tourné vers l'avenir. Il est certain que, aujourd'hui comme demain, nous continuerons à rencontrer des opportunités et des défis communs ayant une incidence sur nos systèmes éducatifs, leur gestion, leurs effectifs et leurs infrastructures, ainsi que sur les environnements d'enseignement et d'apprentissage. Plus précisément, nous présentons dans ce programme de travail l'ensemble des thématiques pour nos activités en 2022-2023, dont la mise en œuvre reste pour nous essentielle. Nous soulignons que travailler sur toutes ces questions nécessite une vision à long terme et des efforts continus de part et d'autre. Dans le cadre général de notre travail décrit précédemment, nous présentons ci-après les thématiques spécifiques sur lesquelles nous envisageons de travailler dans les deux années à venir. Au total, quatre réunions par an seront organisées : une réunion du Comité directeur, deux réunions des groupes de travail et une réunion plénière. Pour 2022, les dates suivantes ont été retenues :

- **Vendredi 21 janvier 2022 : réunion du Comité directeur**
- **Mardi 8 mars 2022 : réunion du Groupe de travail portant sur certains points précis du programme de travail**
- **Mardi 27 septembre 2022 : réunion du Groupe de travail pour l'enseignement supérieur et la recherche**
- **Mercredi 14 décembre 2022 : réunion plénière**

Remarque importante: Dans le contexte de ce programme de travail et de l'ensemble des activités et initiatives du Comité du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, la formulation « secteur de l'éducation » renvoie à l'ensemble du secteur : éducation de la petite enfance, enseignement primaire et secondaire, enseignement supérieur et recherche, enseignement et formation professionnels et enseignement post-secondaire. Tous ces niveaux du système éducatif sont liés entre eux et contribuent de manière essentielle à préparer les élèves de tous âges à la vie, au travail et à leur rôle en tant que citoyen-ne-s actives et critiques au sein de la société actuelle et future, indépendamment de leur situation socio-économique.



1. Investissement de qualité dans l'éducation et la formation

L'investissement efficient et durable dans les systèmes d'éducation et de formation est fondamental pour la reprise et la résilience de l'Europe, en particulier après la pandémie. À cet égard, les partenaires sociaux de l'éducation continueront à examiner les questions liées à l'investissement afin d'améliorer l'accès à l'apprentissage de qualité pour tous les individus. Il convient donc d'accorder une attention toute particulière au Socle européen des droits sociaux, à la Facilité pour la reprise et la résilience et au Semestre européen. Bien que respectueux de la compétence des États membres en ce qui concerne leurs systèmes d'éducation et de formation, une multitude d'instruments de financement de l'UE encourageant le développement des partenariats public-privé pour financer ces secteurs, notamment dans le cadre de la numérisation au sein de l'éducation. Les partenaires sociaux européens de l'éducation ont décidé d'aborder conjointement les questions d'investissement afin de pouvoir renforcer et soutenir les secteurs publics de l'éducation, de la formation et de la recherche, en vue d'améliorer l'accès à l'apprentissage de qualité pour tous les individus, d'éviter une segmentation de la société et du marché du travail et de mettre en œuvre un processus ascendant de mobilité et de convergence sociales en Europe.

Méthodologie: Poursuivre les discussions sur les moyens pouvant être mis en œuvre par les partenaires sociaux pour promouvoir un investissement efficace dans l'éducation et la formation de qualité, en se concentrant sur le Semestre européen et la Facilité pour la reprise et la résilience, soutenir les opportunités pour l'éducation et la formation, et poursuivre les discussions sur l'investissement public et privé dans ces deux secteurs, notamment en ce qui concerne les infrastructures éducatives et le développement professionnel.

Calendrier: 2022-2023 : thématique pour l'une des réunions et processus continu pour les secrétariats

Résultats attendus: Nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne l'investissement dans l'éducation et la formation, les modèles de privatisation et de commercialisation et les partenariats public-privé.

2. Dialogue social et renforcement des capacités



La promotion du dialogue social est au cœur du travail des partenaires sociaux de l'éducation depuis la création du Comité du dialogue social sectoriel européen pour ce secteur. Le CSEE et la FEEE souhaitent s'atteler en priorité à renforcer la capacité des partenaires sociaux à mener le dialogue social pour l'éducation, en particulier dans les pays où ce dernier est inscrit dans une tradition plus récente et/ou ne s'est pas révélé satisfaisant. De même, il est absolument indispensable de promouvoir un dialogue social pour l'éducation qui soit cohérent et orienté sur les résultats, afin de progresser vers une appropriation démocratique des réformes et autres mesures législatives ayant une incidence sur la sphère éducative, d'autant que le secteur fait l'objet de fortes pressions et de contrôles substantiels en raison des mesures de santé et de sécurité imposées durant la pandémie de COVID-19.

Méthodologie: Continuer à promouvoir le travail réalisé dans le cadre du dialogue social européen et du DSSEE en tenant compte, en particulier, des avancées communes qui ont été réalisées, en poursuivant la collaboration avec les partenaires nationaux et locaux, en améliorant les échanges d'informations et l'apprentissage par les pairs, en assurant le suivi des résultats du DSSEE et en améliorant la communication et la coordination entre les partenaires sociaux nationaux et européens.

Calendrier: 2022-2023 : thématique pour l'une des réunions et processus continu pour les secrétariats

Résultats attendus: Nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne l'investissement dans l'éducation et la formation, les modèles de privatisation et de commercialisation et les partenariats public-privé.



3. Attrait de la profession enseignante

L'enseignement de qualité, confié à des enseignant-e-s bénéficiant d'une excellente formation et d'un soutien approprié, est au cœur de l'éducation de qualité. Toutefois, partout en Europe, ce secteur se heurte à des problématiques communes telles que les pénuries de personnels ou le recrutement et la rétention des effectifs. Raisons pour lesquelles les partenaires sociaux européens s'engagent à repenser les environnements d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que les résultats, à la lumière des évolutions rapides observées au sein de nos sociétés. Nous porterons, en outre, toute notre attention sur le basculement vers la numérisation, un phénomène qui s'est accéléré à la suite des mesures sanitaires imposées dans le secteur de l'éducation durant la pandémie. Il convient d'ajouter à cela le besoin accru de se concentrer sur le développement professionnel continu et l'emploi durable de qualité en veillant à maintenir la viabilité financière des établissements scolaires. La FEEE et le CSEE estiment qu'il est de la plus haute importance de poursuivre leurs efforts conjoints pour trouver des solutions communes, en vue de rendre la profession enseignante plus attrayante, au bénéfice des élèves et de la société en général. Sur la base des principales composantes de leur déclaration conjointe de 2018 « Définir un cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante », le CSEE et la FEEE souhaitent s'atteler en priorité à :

- Promouvoir le développement de la profession enseignante en faisant valoir le professionnalisme, l'autonomie professionnelle, les aspirations, le travail d'équipe, l'emploi et des conditions de travail durables et de qualité, ainsi que les perspectives de carrière et les rétributions, notamment un salaire équitable, en regard d'autres carrières attrayantes et de la situation économique des États membres concernés.
- Soutenir le personnel enseignant, les formateur-ric-e-s, les responsables d'établissement scolaire et les personnels de soutien à l'éducation, principalement en investissant dans une formation initiale et un développement professionnel continu de qualité et efficaces.
- Veiller à ce que les établissements scolaires soient de qualité, inclusifs, durables et centrés sur les élèves.
- Promouvoir des perspectives de carrière et une mobilité ascendante, équitables pour tous les individus.

Méthodologie: Poursuivre les engagements qui ont été pris dans le programme de travail 2020-2021 et la mise en œuvre de la déclaration conjointe de 2018 « Définir un Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante » au travers d'une initiative conjointe visant à développer les bonnes pratiques, le partage d'informations et la consultation des partenaires sociaux au sein du groupe consultatif correspondant.

Calendrier: Projets conjoints pour le renforcement des capacités.

Résultats attendus: Approche sectorielle commune pour préparer le terrain en vue de l'adoption du Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante au travers d'un dialogue social efficace.

4. Numérisation et innovation au sein de l'éducation



Les défis et opportunités de la numérisation et de l'intelligence artificielle sont des thématiques essentielles qui conditionnent les débats actuels sur l'avenir de nos économies et de nos sociétés, où le secteur de l'éducation occupe une place centrale. Si l'utilisation des outils numériques dans le contexte éducatif n'est pas un phénomène nouveau, la gestion de l'éducation à distance et l'enseignement d'urgence dispensé en ligne durant la pandémie de COVID-19 ont amené à devoir prendre conscience des défis et des opportunités que représente la numérisation pour l'éducation. Cette situation appelle une réflexion conjointe et une coopération ambitieuse des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la quête commune d'environnements d'enseignement et d'apprentissage inclusifs et de qualité.

Le projet conjoint du dialogue social « E-Speed - Les partenaires sociaux européens de l'éducation accueillent la numérisation : défis et opportunités pour les syndicats européens de l'enseignement et les organisations d'employeurs à l'ère numérique » (2020-2021) a apporté une contribution substantielle à ce débat. S'appuyant sur les conclusions de ce projet, les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation ont engagé une discussion sur les avantages et les risques de l'éducation numérique, en s'intéressant en particulier à l'enseignement numérique d'urgence dispensé durant la pandémie de COVID-19. À cet égard, la coopération entre les partenaires sociaux sectoriels européens peut apporter une contribution significative à la mise en œuvre du Plan d'action de l'UE en matière d'éducation numérique, notamment en ce qui concerne la priorité de développer des écosystèmes éducatifs numériques inclusifs hautement performants et l'accord des partenaires sociaux intersectoriels sur la numérisation.

L'éducation numérique constitue également un volet essentiel de la Facilité pour la reprise et la résilience. Raison pour laquelle la coopération entre les partenaires sociaux sectoriels européens sera également cruciale dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration conjointe CSEE/FEEE relative à l'impact de la crise de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs durables en période de crise et au-delà (juin 2020) aux niveaux régional, national et local.

Le CSEE et la FEEE s'engagent à ce que les enseignant-e-s, les universitaires, les personnels de l'éducation, les responsables d'établissement scolaire et les employeurs de l'éducation puissent bénéficier des compétences, des équipements et des infrastructures numériques qui leur sont nécessaires pour promouvoir une application pratique et éthique des outils numériques, basée sur les composantes humaines et sociales fondamentales de l'éducation.

Méthodologie: Le CSEE et la FEEE continueront à relever les défis et à exploiter les opportunités en lien avec l'éducation numérique dans le cadre d'un dialogue social sectoriel élargi et des activités d'apprentissage par les pairs. Les partenaires sociaux de l'éducation s'engagent à accroître leur expertise en matière d'éducation numérique au travers du partage de l'information et de la planification d'initiatives conjointes visant à générer de nouvelles connaissances et à créer de nouveaux réseaux. Cette quête commune des bonnes pratiques balisera le terrain pour renforcer l'attrait de la profession enseignante, en contribuant à améliorer les environnements d'enseignement et d'apprentissage et à développer des méthodes pédagogiques innovantes.

Calendrier: 2022-2023 : thématique pour l'une des réunions et activités de suivi conjointes pour la mise en œuvre des résultats du projet E-Speed.

Résultats attendus: Actualisation des connaissances concernant les bonnes pratiques et les risques de l'éducation numérique, création d'une approche commune des outils numériques et des systèmes d'IA et de leurs impacts sur les employeurs de l'éducation, les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les responsables d'établissement scolaire, les universitaires et les personnels de l'éducation.



5. Santé et la sécurité au travail

Le monde du travail connaît des transformations rapides, amenant de nouveaux défis pour le travail décent, l'emploi durable et de qualité et les environnements professionnels. Ces transformations ont également une incidence sur le secteur de l'éducation et notamment sur le bien-être des enseignant-e-s, des responsables d'établissement scolaire, des universitaires et des personnels de l'éducation, ainsi que sur leur santé et leur sécurité sur leurs lieux de travail.

En particulier, la pandémie de COVID-19 a exercé des pressions d'une rare ampleur sur le bien-être physique et psychologique des personnels de l'éducation et des élèves. Les risques psychosociaux observés durant l'enseignement d'urgence à distance ont provoqué des états de dépression, d'anxiété et de solitude à une échelle sans précédent.

Le nouveau Plan d'action pour le Socle européen des droits sociaux et le Cadre stratégique de la Commission européenne pour la santé et la sécurité au travail 2021-2027 offrent de nouvelles perspectives pour lutter contre les risques psychosociaux et les impacts de la COVID-19 dans tous les domaines de la santé et de la sécurité.

À cet égard, le CSEE et la FEEE, partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, s'engagent à promouvoir la création d'environnements scolaires décents où la santé et la sécurité des personnels de l'éducation et des élèves sont protégées, et à tirer parti des enseignements tirés de la COVID-19, catégorisée comme nouvelle maladie professionnelle, pour garantir des conditions de travail décentes et une éducation inclusive de qualité pour tous les individus. Il est donc important de s'intéresser en particulier aux effets immédiats et à long terme de la pandémie de COVID-19.

Méthodologie: Les partenaires sociaux de l'éducation continueront à consolider leur coopération pour garantir la santé et la sécurité dans les environnements éducatifs. Parmi les propositions concrètes figurent le développement d'un nouvel outil OiRA pour le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et un nouvel outil « Après-COVID » destiné à évaluer l'impact des risques psychosociaux sur l'éducation.

Calendrier: 2022-2023 : processus continu

Résultats attendus: Actualisation des connaissances concernant les initiatives de la Commission européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, et les politiques sociales et en matière d'emploi dans le cadre des transitions écologique et numérique et du renforcement de la résilience face aux crises sanitaires futures. Le projet « Après-COVID » vise à améliorer les techniques d'évaluation des risques afin de pouvoir prévenir et combattre efficacement les menaces psychosociales que fait peser la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble du secteur de l'éducation, tandis que le nouvel outil OiRA développé pour l'ESR permettra une évaluation précise des risques pour la santé et la sécurité au travail, en l'adaptant aux besoins spécifiques de ce secteur.

6. Éducation à la durabilité environnementale



En 2021, en vue de la mise en œuvre du volet « éducation » du Pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne a proposé une Recommandation du Conseil concernant l'éducation à la durabilité environnementale. La recommandation proposée poursuit les objectifs suivants : intégrer les questions environnementales aux systèmes éducatifs nationaux ; aider les élèves à passer de la sensibilisation aux questions environnementales à la compréhension de ces problématiques ; introduire des méthodes multidisciplinaires et participatives dans l'éducation ; promouvoir une approche globale de l'établissement scolaire où le concept de durabilité fait partie intégrante de la gestion des bâtiments et des installations, de la gouvernance, des partenariats et des relations communautaires ; et définir des principes communs en matière de durabilité pour soutenir la mise en œuvre au niveau national, la coopération et les échanges d'idées et de bonnes pratiques au niveau de l'UE. D'autre part, la Commission européenne a annoncé son projet d'élaborer un cadre de l'UE pour les compétences vertes et de s'intéresser de plus près à la question de la requalification et de l'amélioration des compétences dans l'EPF.

L'urgence climatique appelle un changement social radical, notamment une évolution individuelle et collective de nos mentalités, de nos comportements et de nos modes de vie, mais aussi une transformation de l'organisation sociale, politique et économique de nos pays et de nos sociétés. L'éducation joue un rôle crucial dans cette transformation, raison pour laquelle les partenaires sociaux de l'éducation se doivent de lancer le débat. La transition écologique du secteur de l'éducation et de la société nécessite de revoir non seulement les compétences et aptitudes, mais également les programmes d'études, les infrastructures scolaires, ainsi que les manuels et le matériel pédagogiques, dans le cadre d'un dialogue social efficace à tous les niveaux.

Méthodologie: Les partenaires sociaux de l'éducation continueront à étudier les moyens d'intégrer la durabilité environnementale au sein de l'éducation et à promouvoir les compétences et aptitudes vertes, plus particulièrement à la lumière du projet « Les partenaires sociaux européens de l'éducation soutiennent l'intégration de la durabilité environnementale dans l'apprentissage, l'enseignement et la gestion des écoles » (candidature soumise par la FEEE le 30 juin 2021, en partenariat avec le CSEE). Ils participeront également aux travaux liés aux compétences et aptitudes vertes au niveau européen et uniront leurs efforts pour assurer une conception et une mise en œuvre efficaces de l'éducation à la durabilité environnementale au niveau national.

Calendrier: 2022-2023 : thématique pour l'une des réunions et projet conjoint.

Résultats attendus: Approfondissement et actualisation des connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune de la conception et de l'application de l'éducation à la durabilité environnementale et de l'impact de la transition écologique sur les employeurs de l'éducation, le personnel enseignant, les formateurs-rices, les responsables d'établissement scolaire, les universitaires et les personnels de soutien à l'éducation. Lignes directrices conjointes indiquant comment les partenaires sociaux peuvent promouvoir le développement durable d'écosystèmes scolaires respectueux de l'environnement, afin de préparer les élèves à leurs rôles futurs de citoyen-ne-s actif-ive-s et responsables (résultats du projet).

7. Inclusion, égalité et citoyenneté démocratique au sein de l'éducation et de la formation



Le début de la pandémie de COVID-19 en 2020 et le basculement vers l'enseignement en ligne qui a suivi ont eu des conséquences importantes notamment sur les élèves déjà défavorisé-e-s et rencontrant des difficultés pour accéder à l'éducation (élèves ayant des besoins spéciaux, issu-e-s de milieux socio-économiques défavorisés, appartenant à des communautés migrantes ou à des minorités ethniques). Aussi l'importance de garantir l'égalité et de s'ouvrir à la diversité au sein de l'éducation suscite-t-elle une attention toujours plus grande aux niveaux national et européen, et plus particulièrement, lorsqu'il s'agit de l'abandon scolaire précoce ou du soutien ciblé à apporter aux groupes à risque. À cet égard, et dans le cadre de la reprise post-COVID, les partenaires sociaux de l'éducation jouent un rôle crucial en s'efforçant d'améliorer la qualité et l'inclusion au sein de l'éducation afin de permettre à chaque élève de réaliser pleinement son potentiel, et de pouvoir accorder une attention toute particulière aux élèves risquant le décrochage ou l'échec scolaire, en leur apportant un soutien au travers de la mise en place de méthodes individualisées et d'objectifs ciblés, et en coopérant avec les familles et les communautés locales. Les partenaires sociaux de l'éducation ont également un rôle crucial à jouer en veillant à ce que les générations futures apprennent ce que signifient la citoyenneté démocratique, la tolérance et l'inclusion, et puissent mettre ces valeurs en pratique dans la vie quotidienne.

Afin de pouvoir mettre en œuvre l'éducation inclusive, il importe que les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les universitaires, les responsables d'établissement scolaire et les personnels de l'éducation acquièrent les compétences, les aptitudes et les connaissances pertinentes et actuelles pour répondre à la diversité dans leurs classes et promouvoir le respect mutuel, la compréhension de la culture d'autrui et le dialogue interculturel. Par conséquent, si l'on souhaite que l'inclusion et l'égalité soient respectées au sein de l'éducation et de la formation, il est crucial d'intégrer ces questions à la formation initiale et au développement professionnel continu des personnels de l'éducation et de mettre à disposition suffisamment de personnels de soutien à l'éducation. D'autre part, les partenaires sociaux de l'éducation s'efforcent de garantir que les cadres et mécanismes politiques nécessaires soient mis en place pour aider au déploiement de l'éducation inclusive et assortis de moyens et de fonds publics suffisants.

Méthodologie: - Poursuivre le travail du DSSEE dans le domaine de l'inclusion, de l'égalité et de la citoyenneté démocratique en tirant parti de la réussite des projets conjoints précédents - [EU CONVINCe](#) (2018-2020) et [Initiative des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation pour promouvoir l'intégration efficace des migrant-e-s et des réfugié-e-s aux systèmes éducatifs](#) (2017-2019) - et en se concentrant sur la mise en œuvre d'une initiative ou d'une déclaration conjointe pour la promotion de l'inclusion et de l'égalité au sein de l'éducation dans le cadre de la reprise post-COVID.

Calendrier: 2022-2023 : thématique pour l'une des réunions.

Résultats attendus: Approfondissement et actualisation des connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune de la façon dont les partenaires sociaux de l'éducation peuvent contribuer à instaurer l'inclusion, l'égalité et la citoyenneté démocratique au sein de l'éducation dans le contexte de la COVID-19, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Sensibilisation aux précédents travaux et documents politiques portant sur l'éducation inclusive, la citoyenneté démocratique et le multiculturalisme, et promotion de la mise en œuvre de ces derniers.

8. Qualité et inclusivité de l'EFP et des stages d'apprentissage



Afin de contribuer à la mise en œuvre du premier principe du Socle européen des droits sociaux, les partenaires sociaux de l'éducation continueront à promouvoir la mise en œuvre de la déclaration conjointe du CSEE et de la FEEE pour améliorer l'enseignement et la formation professionnels en Europe (2017) et leurs recommandations politiques conjointes « Les partenaires sociaux de l'éducation promeuvent un secteur de l'EFP de qualité et inclusif pour améliorer l'apprentissage tout au long de la vie pour tou-te-s » (2021). Ils mettront tout particulièrement l'accent sur le renforcement de l'attrait de l'EFP et de la formation des adultes en améliorant les processus de recrutement des enseignant-e-s, des formateur-ric-e-s et des responsables d'établissement scolaire, en assurant leur rétention et en leur offrant des conditions de travail décentes et des emplois stables dans ce secteur. Les discussions viseront également à déterminer comment préparer les effectifs et la direction des établissements scolaires de l'EFP aux transitions écologique et numérique au travers d'un dialogue social efficace.

Les partenaires sociaux de l'éducation s'engagent à discuter de l'amélioration de la formation initiale des stages d'apprentissage dans le secteur de l'EFP. Ils réexamineront également leur engagement conjoint dans le cadre de l'Alliance européenne pour l'apprentissage (2015) ainsi que les moyens d'améliorer la qualité et l'inclusivité des systèmes d'apprentissage à la suite de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les élèves, les apprenti-e-s, les enseignant-e-s de l'EFP, ainsi que les formateur-ric-e-s et la direction des établissements de formation initiale pour ce secteur.

Méthodologie: Discussions lors de la plénière du DSSEE.

Calendrier: 2022-2023 : processus continu.

Résultats attendus: Échanges d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux concernant la mise en œuvre de la Déclaration conjointe du CSEE et de la FEEE pour l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels en Europe (2017) et de leurs recommandations politiques conjointes : « Les partenaires sociaux de l'éducation promeuvent un secteur de l'EFP de qualité et inclusif pour améliorer l'apprentissage tout au long de la vie pour tou-te-s » (2021).



9. Enseignement supérieur et recherche

Dans le cadre de leur projet conjoint « Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation promeuvent la qualité de l'enseignement universitaire et de la gestion de l'enseignement supérieur », la FEEE et le CSEE organiseront conjointement une conférence de clôture et adopteront des recommandations conjointes. Les discussions se poursuivront concernant la mise en œuvre de la recommandation aux niveaux national et européen et l'amélioration du dialogue social dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'accent sera également mis sur la manière d'aborder la question de la qualité de l'enseignement et de la direction dans le cadre du dialogue social.

Le Groupe de travail du DSSEE pour l'enseignement supérieur et la recherche discutera du rôle des partenaires sociaux de l'éducation dans l'amélioration de la qualité et de l'inclusivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le contexte plus large de l'amélioration des conditions de travail et du statut professionnel des personnels des universités et de la recherche. Les thèmes secondaires pourraient être l'inclusion, la mobilité et la création d'environnements collaboratifs pour les universitaires et les chercheur-euse-s en début de carrière, en regard d'un investissement public durable dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Méthodologie: Les activités conjointes dans le cadre du projet conjoint consacré à l'enseignement supérieur (promouvoir la qualité de l'enseignement académique et de la gestion des universités) prévoient notamment un rapport final conjoint basé sur une enquête, une déclaration et des recommandations conjointes, une activité d'apprentissage par les pairs et une conférence de clôture. Les résultats du projet seront examinés par le Groupe de travail du DSSEE pour l'enseignement supérieur.

Calendrier: 2022-2023 : activité d'apprentissage par les pairs (février 2022) et conférence de clôture (avril 2022), Groupe de travail du DSSEE pour l'enseignement supérieur.

Résultats attendus: Échange d'expériences entre les partenaires sociaux nationaux pour la mise en œuvre de la déclaration et des recommandations conjointes au sein du Groupe de travail du DSSEE pour l'enseignement supérieur.

Annexe 1

Résultats du dialogue social dans le cadre des programmes de travail 2020-2021

Déclaration des partenaires sociaux sectoriels européens pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre 2021).

Déclaration conjointe CSEE/FEEE : « Impact de la crise de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs durables en période de crise et au-delà » (juin 2020).

Rapport du projet conjoint « EU CONVINCENCE - Valeurs communes de l'UE et éducation inclusive » (2020), en collaboration avec l'Association européenne des chefs d'établissements scolaires (ESHA).

En cours d'adoption à la plénière du DSSEE :

- Déclaration conjointe « Opportunités et défis de la numérisation pour le secteur de l'éducation ».
- Déclaration conjointe « Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation promeuvent la mise en œuvre des outils OIRA dans les établissements scolaires ».
- Recommandations politiques conjointes concernant le projet « Apprentissage tout au long de la vie pour tou-te-s : les partenaires sociaux de l'éducation promeuvent un secteur de l'EFP de qualité et inclusif pour améliorer l'apprentissage tout au long de la vie pour tou-te-s ».



EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION

Boulevard Bischoffsheim, 15
B-1000 Brussels, Belgium
Tel. +32-(0)2 224 06 91
secretariat@csee-etuce.org
www.csee-etuce.org



EUROPEAN FEDERATION OF EDUCATION EMPLOYERS

Square de Meeûs 1
B-1000 Brussels, Belgium
Tel. Tel +31-6-22942677
samira.buhrer@educationemployers.eu
<http://educationemployers.eu>